



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
Fax +41 (0)31 335 43 58
info@fnch.ch, www.fnch.ch

Directives relatives à la formation et à l'examen d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur F+S



Édition 2023

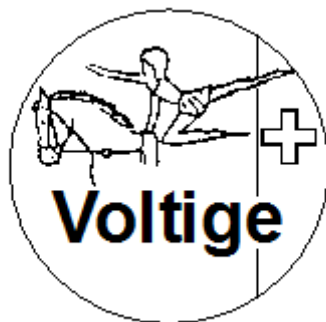




Table des matières

1	Généralités	3
2	Inscription à la formation	3
3	Filières de formation	3
3.1	Moniteur J+S Voltige.....	3
3.2	Entraîneur physique de voltige.....	3
3.3	Moniteur J+S B Voltige	3
3.4	Récapitulatif de la formation d'entraîneur de voltige FVS.....	4
4	Contenu des modules de formation	4
4.1	Cours sur les connaissances préalables de la voltige (2 x 2 jours).....	4
4.2	Moniteur J+S Voltige (cours réparti sur 6 jours)	4
4.3	Entraîneur physique de voltige FVS (cours réparti sur 6 jours + 1 jour d'examen).....	5
4.4	Entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B (cours réparti sur 6 jours).....	5
5	Admission aux modules	5
5.1	Cours « Connaissances préalables de la voltige »	5
5.2	Moniteur J+S Voltige.....	5
5.3	Entraîneur physique de voltige FVS.....	5
5.4	Entraîneur de voltige FVS / Moniteur J+S B Voltige	6
6	Examen test de longe FVS degré 1	6
6.1	Examens.....	6
7	Examen de moniteur J+S Voltige	6
7.1	Examens.....	6
8	Examen d'entraîneur physique de voltige FVS	6
8.1	Examen oral.....	6
8.2	Examen pratique.....	7
8.3	Examens.....	7
9	Examen d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B Voltige	7
9.1	Travail écrit	7
9.2	Examen oral.....	7
9.3	Examen pratique.....	7
9.4	Examens.....	8
10	Coûts de la formation	8
11	Validité et diplôme	8



1 Généralités

La FVS propose 3 formations

- a) Formation de moniteur J+S Voltige
- b) Formation d'entraîneur physique de voltige
- c) Formation d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B Voltige

Le directoire définit une personne qui endosse la responsabilité de l'organisation et de la réalisation de l'ensemble de la formation.

La responsable J+S de la FSSE est impliquée dans la formation de moniteur J+S et de moniteur J+S B pour ce qui est du contenu et de l'organisation.

2 Inscription à la formation

L'inscription se fait par écrit au moyen du formulaire mis à disposition par la FVS et adressé au responsable du domaine « Formation des entraîneurs » du directoire.

L'affiliation à la FVS est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Celle-ci peut être obtenue soit par l'entremise d'une licence de voltige de la FSSE ou en s'acquittant de la cotisation de membre individuel FVS auprès de la FVS.

Les inscriptions aux modules de moniteur J+S et de moniteur J+S B se font par l'entremise du coach J+S de son propre club.

3 Filières de formation

3.1 Moniteur J+S Voltige

Avant le cours de moniteur J+S, le candidat entraîneur doit suivre le cours « Conditions préalables de la voltige » à moins qu'il ait réussi l'examen d'entraîneur physique de voltige.

Le cours de moniteur J+S est composé de 3 modules de deux jours chacun. Le cours a lieu avec son propre cheval.

Après avoir réussi l'examen de moniteur J+S, le participant dispose des connaissances nécessaires pour organiser des cours de voltige avec un cheval ayant l'expérience des allures pas, trot et galop.

3.2 Entraîneur physique de voltige

Avant de suivre les modules d'entraîneur physique de voltige, le candidat entraîneur de physique doit suivre le cours « Connaissances préalables de la voltige »(partie A).

La formation se compose de 3 modules à 2 jours chacun + un jour d'examen séparé. Le cours a lieu sans cheval.

Après avoir réussi l'examen d'entraîneur physique de voltige, le participant a de bonnes connaissances des programmes imposés et libres ainsi que des conditions physiques de base requises pour la force/la mobilité/la coordination.

Après avoir réussi l'examen, le candidat peut suivre une formation continue de moniteur J+S Voltige ou de moniteur J+S B Voltige.

3.3 Moniteur J+S B Voltige

Avant le début des modules, le candidat doit avoir réussi les examens de moniteur J+S Voltige et d'entraîneur physique de voltige.

La formation se compose de 2 modules de 3 jours chacun. Le cours a lieu avec son propre cheval.



Après avoir réussi l'examen de moniteur J+S B Voltige, le participant dispose des connaissances requises pour longer les chevaux et pour entraîner les voltigeurs de tous les niveaux.

Après avoir réussi l'examen, le candidat peut s'inscrire pour la formation de moniteur J+S A.

3.4 Récapitulatif de la formation d'entraîneur de voltige FVS

Organisation SVV Voltigetruainer-Ausbildung	Organisation J+S	Organisation SVV oder SVV-Regionen	Organisation andere
Zeitlicher Ablauf Ausbildung Voltigetruainer SVV			
Alter	Ausbildung Voltigetruainer Physis	Ausbildung Voltigetruainer SVV / J+S Leiter / J+S-Leiter B	
Ab 14 Jahren	J+S-Kurs 14/18 Coaches (freiwillig)	J+S Kurs 14/18 Coaches (freiwillig)	
Vor 16 Jahren		Grundausbildung Pferd mit Attest (SVPS)	
Vor 16 Jahren		2x Longierkurs Basis	
Ab 16 Jahren	8 h Praktikum (Beginner-B)	Prüfung Longiertest SVV Stufe 1 8 h Praktikum (Beginner – B)	
Ab 16 Jahren	Kurs Vorkenntnisse Voltige Teil A: Vorkenntnisse Physis (2 Tage ohne Pferd)	Kurs Vorkenntnisse Voltige (2x2 Tage) Teil A: Vorkenntnisse Physis (2 Tage ohne Pferd) Teil B: Pferd (Umgang und Longieren) (2 Tage ohne eigenes Pferd)	
Ab 17 Jahren		J+S-Leiter Voltige 3 x 2 Tage mit Pferd	
Ab 17 Jahren	6h Besuch Kadertrainings	6h Besuch Kadertrainings	
Ab 16 Jahren	8h Praktikum (Kat. L-S)	8h Praktikum (Kat. L-S)	
Ab 17 Jahren	Ausbildung Voltigetruainer Physis 3x 2 Tage + 1 Prüfungstag	Ausbildung Voltigetruainer Physis 3 x 2 Tage + 1 Prüfungstag	
Vor 16 Jahren		Diplom Reiten (SVPS) oder Brevet Longieren (SVPS)	
Ab 16 Jahren		10h Longierpraxis bei VT SVV	
Ab 18 Jahren		J+S-Leiter B Voltige 3 x 2 Tage mit Pferd	

4 Contenu des modules de formation

4.1 Cours sur les connaissances préalables de la voltige (2 x 2 jours)

Partie A (physique) 2 jours

- Bienvenue, déroulement, connaissances préalables – activer
- Où trouver quoi (pratique, missions)
- Introduction aux règlements
- Échauffement, renforcement musculaire, cool down (pratique)
- Introduction aux programmes imposés (mini théorie, pratique)

Partie B (cheval) 2 jours

- Théorie et pratique sur le travail au sol, la longe et les contacts avec les chevaux
- Les chevaux sont mis à disposition

4.2 Moniteur J+S Voltige (cours réparti sur 6 jours)

- Bases de l'activité de moniteur, en particulier de l'enseignement
- Bases de l'enseignement de l'entraînement et de la planification de cours J+S
- Indications sur le développement des enfants/des adolescents
- Aspect de la personnalité du moniteur
- Aspects de sécurité spécifiques à la discipline sportive



- Bases de l'éthique pour l'homme et le cheval
- Longer et mener un cheval expérimenté

4.3 Entraîneur physique de voltige FVS (cours réparti sur 6 jours + 1 jour d'examen)

- Profil requis, conditions physiques de base (théorie et pratique)
- Planification annuelle
- Structure d'une leçon de voltige
- Approfondir et corriger les programmes imposés
- Exigences du programme libre
- Approfondir les connaissances du règlement
- Alimentation
- Cours de secouriste « light »
- Approfondir le thème de l'éthique humaine
- Formation d'équipe

4.4 Entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B (cours réparti sur 6 jours)

- Directives J+S
- Travail écrit et présentation
- Longer avec des moyens auxiliaires
- Échelle de la formation du cheval
- Travail au sol / Présentation au trot
- Approfondir le thème de l'éthique cheval/humain
- Participer à une leçon d'équitation simple
- Application spécifique au sport J+S du thème MP

5 Admission aux modules

5.1 Cours « Connaissances préalables de la voltige »

- Avoir 16 ans révolus durant l'année du cours
- Stage de 8 heures auprès d'un entraîneur de voltige FVS lors des leçons (la confirmation doit être inscrite dans l'attestation de cours et elle doit être signée)
- Inscription à la formation d'entraîneur de voltige envoyée à la FVS

5.2 Moniteur J+S Voltige

- L'inscription se fait par le coach J+S de son propre club
- Avoir 17 ans révolus durant l'année du cours
- Avoir suivi le cours « Connaissances préalables de la voltige ». Avoir suivi le cours Voltige (partie A et B) ou avoir réussi l'examen d'entraîneur physique de voltige SVV
- Avoir réussi 2 cours de longe de base et le test de longe FVS niveau 1 (la confirmation doit être inscrite dans l'attestation de cours et elle doit être signées)
- Avoir réussi la formation équestre de base avec attestation
- Être prêt à diriger régulièrement des entraînements
- Disposer d'un cheval répondant aux exigences

5.3 Entraîneur physique de voltige FVS

- Avoir suivi le cours « Connaissances préalables de la voltige » (partie A)
- Avoir 17 ans révolus pendant l'année du cours



- Stage de 8 heures auprès d'un entraîneur de voltige FVS avec des voltigeurs de niveau L-S (la confirmation doit être inscrite dans l'attestation de cours et elle doit être signée)
- Avoir suivi durant 6 heures les entraînements des cadres ou avoir suivi un cours régional FVS axé sur les programmes imposés (à inscrire dans l'attestation de cours).

5.4 Entraîneur de voltige FVS / Moniteur J+S B Voltige

- L'inscription se fait par le coach J+S de son propre club
- Reconnaissance de moniteur J+S Voltige Sport des jeunes valable ou supprimée
- 10 heures de pratique à la longe auprès d'entraîneurs de voltige FVS (à inscrire dans l'attestation des cours)
- Diplôme équitation ou brevet de longe (FSSE)
- Avoir réussi la formation d'entraîneur physique de voltige FVS
- Disposer pendant la période de formation d'un cheval correspondant aux exigences

6 Examen test de longe FVS degré 1

Le test de longe n'est pas organisé par la formation d'entraîneur de voltige FVS. Il peut être effectué lors d'un cours de longe, d'un test pour chevaux ou en privé lors d'une leçon de longe.

Le test de longe est réussi si la note moyenne est suffisante.

La réussite de l'examen doit être inscrite dans l'attestation de cours.

6.1 Examens

Les personnes suivantes sont habilitées à superviser l'examen :

- Directeurs de cours formation de longe dans les régions FVS
- Moniteurs J+S B Voltige
- Juges de voltige FVS

7 Examen de moniteur J+S Voltige

Cours réussi : Le moniteur a suivi le cours dans son intégralité, il a fourni les prestations exigées et il est considéré comme apte à exercer sa fonction de manière autonome.

7.1 Examens

Comité d'examen

- Experts J+S Voltige

Conjointement avec

- des experts J+S Voltige ou Équitation

8 Examen d'entraîneur physique de voltige FVS

L'examen a lieu un jour séparé. Peut se présenter à l'examen celui qui remplit les conditions suivantes :

- Avoir suivi le cours dans son intégralité
- Avoir fourni les prestations exigées

8.1 Examen oral

Les contenus des modules de la formation d'entraîneur physique de voltige sont examinés conformément aux documents de formation.



Les règlements et les documents de formation peuvent être apportés à l'examen. L'examen est réussi si 70 % des points possibles ont été obtenus.

8.2 Examen pratique

L'examen pratique se compose de la planification écrite et de la réalisation d'une leçon :

- Échauffement (15 min.)
- Programme imposé au cheval d'arçon (20 min.)
- Power-stretch / Cool-down (15 min.)

Le thème peut être choisi librement. La planification écrite doit être remise au plus tard une semaine avant l'examen. L'examen pratique est réussi si 70 % des points possible ont été obtenus.

8.3 Examens

Jury d'examen

- le responsable de la formation des modules pour l'entraîneur physique de voltige ou le moniteur J+S A avec
- l'entraîneur de voltige FVS ou le moniteur J+S B Voltige

L'examen oral peut être supervisé par un membre du jury d'examen.

L'examen est réussi si tous les examens partiels sont réussis. Chaque examen partiel peut être répété une fois un autre jour. En cas d'échec répété, tous les modules doivent être repassés.

9 Examen d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B Voltige

- Cours réussi : Le moniteur a suivi le cours dans son intégralité, il a fourni les prestations exigées et il est considéré comme apte à exercer sa fonction de manière autonome.
- Les compétences suivantes sont examinées : compétences théoriques, compétences pratiques et compétences méthodologiques.

9.1 Travail écrit

- L'examen écrit se compose de 2500 – 5000 mots sur un thème en rapport avec le sport de voltige.
- Le thème est discuté dans le premier module de la formation d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B
- Le travail écrit doit être remis 4 semaines avant le deuxième module de la formation d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B et présenté lors du deuxième module.

L'examen écrit est considéré comme réussi si 70 % des points possibles sont obtenus.

9.2 Examen oral

L'examen oral a lieu lors du dernier module.

Les contenus de la formation de moniteur J+S Voltige, d'entraîneur physique de voltige FVS et des modules 1+2 de la formation d'entraîneur de voltige FVS et de moniteur J+S B selon les documents de formation sont examinés.

Les règlements et les documents de formation peuvent être apportés à l'examen. L'examen est réussi si 70 % des points possibles ont été obtenus

9.3 Examen pratique

- Test de longe FVS niveau 2
- Diriger un programme de voltige avec cheval (55 min.)
 - o Échauffement (15 min.)
 - o Leçon avec le cheval (30 min.)



- Power-stretch / Cool-down (10 min.)

Le sujet est libre, mais il doit comporter au moins un programme imposé. La planification écrite de la leçon doit être remise au plus tard une semaine avant l'examen.

L'examen pratique est réussi si 70 % des points possibles ont été obtenus

9.4 Examens

Jury d'examen

- des experts J+S Voltige

avec

- des experts J+S Voltige ou Équitation

L'examen est réussi si tous les examens partiels sont réussis. Chaque examen partiel peut être répété une fois un autre jour. En cas d'échec répété, tous les modules doivent être repassés.

10 Coûts de la formation

Les coûts des cours « Connaissances préalables de la voltige » et de la formation d'entraîneur physique de voltige sont publiés dans le concept d'indemnisation de la FVS et approuvés par l'AG de la FVS.

Tous les frais doivent être versés au plus tard lors de la clôture des inscriptions aux cours sur le compte postal de la Fédération de voltige suisse FVS (IBAN CH73 0900 0000 9002 0296 7).

Les repas et l'hébergement sont à la charge des participants ou selon l'avant-programme des cours.

Les cours de moniteur J+S Voltige et de moniteur J+S B Voltige sont proposés par J+S et ils doivent être payés séparément.

11 Validité et diplôme

L'examen réussi est inscrit dans l'attestation des cours FVS et il est immédiatement validé.

Les diplômes sont remis lors de la prochaine AG de la FVS.

La reconnaissance J+S est active avec effet immédiat.